LES HOMMES ILLUSTRES

DU

DIOCÈSE DE THÉROUANNE

qui après la première Croisade furent au nombre

DES

DIGNITAIRES DE LA TERRE-SAINTE

Communication de M. l'abbé D. HAIGNERÉ, membre correspondant

« L'œil ne voit pas ce qui le touche. » Ce proverbe me revient en mémoire au moment où je vais parler d'un très intéressant document, relatif à la conquête de Jérusalem et à l'organisation du gouvernement de la Terre-Sainte, sous les règnes de Godefroi de Bouillon et de Baudouin Ier, son successeur (1099-1118).

Il s'agit d'une petite pièce en vers latins (24 hexamètres), que Dom Martene a publiée dans l'*Amplissima collectio*[1] et que M. Migne a reproduite dans le t. CLV de sa Patrologie[2]. Le docte bénédictin l'avait trouvée dans un manuscrit appartenant à M. de Chauvelin, garde des sceaux de France (1727-1737). Meyere, qui l'avait connue, en avait profité pour la rédaction de ses Annales de Flandre[3], et le bertinien Alard Tassard en

[1] Tom. V, col. 539-540.

[2] Tom. cit., col. 1093-1094.

[3] *Annal. Fland.*, édit. 1561, f° 34 v°.

avait transcrit les premières lignes, pour illustrer à sa façon la copie qu'il nous a laissée du Cartulaire de l'abbé Simon [1]. Si j'ajoute à cela que M. le baron de Reiffenberg, qui en donne le commentaire, d'après Meyere, dans l'appendice D (p. 136) de l'Introduction au *Roman de Godefroid de Bouillon* [2], en reproduit les vers 9-21 à la page 144 de ses recherches, j'aurai, je crois, tout dit sur la bibliographie de ce petit morceau de littérature poético-historique, dont aucun de nos écrivains Moriniens ne paraît avoir soupçonné l'importance.

L'auteur, s'adressant à la ville de Thérouanne, comme capitale d'un diocèse qui renfermait Boulogne et Guînes, félicite cette cité antique d'avoir donné à la Terre-Sainte des rois, des princes et des patriarches. Il était contemporain des événements : *nostris diebus,* dit-il, cela s'est passé de nos jours [3]. Godefroi et Baudouin, fils du comte Eustache et de la noble Ida, ne sont pas nés en Brabant : ils sont diocésains de la Morinie, privilège qui, pour des laïques, ne s'acquiert que par la naissance. Les deux premiers patriarches qui s'assirent sur le siège du Saint-Sépulcre, furent Evermare et Arnoul, tous deux de Chocques. Un ancien archidiacre, Achard, fut prieur du Temple.

[1] *Cartul. Simonis,* édit. Guérard, p. 228, huit vers, utilisés par M. l'abbé Barbe dans sa 2e dissertation *(Nouveaux Eclaircissements)* sur le lieu de naissance de Godefroi de Bouillon, 1858, p. 56.

[2] *God. de B., suite du Chevalier au cygne,* in-4°, Bruxelles, 1848.

[3] Tassard a écrit *vestris diebus,* qui est inadmissible. L'homme seul, qui vit peu, a des jours ; une ville, chose qui dure et qui est quasi éternelle, n'en a pas.

Ensuite sont nommés successivement Hugues de Fauquembergues, prince de Tibériade, Harbel, duc de Rama, Eustache Garnier, seigneur de Césarée, Foulques de Guînes, gouverneur de Beyrouth, où Baudouin de Boulogne fut évêque, et enfin Hugues de Rebecq, châtelain de Saint-Abraham.

Or, à part les deux rois de Jérusalem, qui ouvrent la liste et dont le pays d'origine y est attesté dans le sens des traditions françaises, qui se souvient des autres ? Dans quels livres d'histoire locale leurs noms sont-ils inscrits ? Qui s'est occupé d'eux ? Où est leur biographie ? Pourquoi ne figurent-ils pas dans les galeries de Versailles ? Pourquoi, tout au moins, le *Mémorial* d'Harbaville et le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais* n'ont-ils pas enregistré ces illustrations, en parlant des villages qui leur ont donné le jour ? N'est-ce pas le cas de répéter, à ce propos, le proverbe qui dit que l'œil ne voit pas ce qui le touche, que l'on va bien loin chercher des documents historiques et que l'on néglige ceux que l'on a sous la main et, pour ainsi dire, sous les yeux ?

Réimprimons donc ici les vers que Dom Martene nous a conservés, et qui sont si précieux pour l'histoire de la Morinie.

Versus de viris illustribus diœcesis Taruanensis [1], *qui in sacra fuêre expeditione.*

Contigit in nostris quiddam, Taruenna, diebus
Unde Deo laudes immensas reddere debes,

[1] Martene écrit *Tarvanensis,* orthographe fautive, devenue presque générale, malgré l'autorité des textes primitifs qui donnent *Taroanna* et *Tarwanna.*

Qui dignando tuos elegit parrochianos,
Quos Hierosolymæ reges dedit et patriarchas.
5. Primo Godefridus ; Balduinusque secundus,
Ejus frater, post hunc regnavit : uterque
Filius Eustachii comitis, quos nobilis Ida,
Christe [2], tuæ genti feliciter edidit omni [3].
Primus Evermarus sedit patriarcha Sepulcri ;
10. Post hunc Arnulfus, oriundus uterque *Ciokes* [4] ;
Præfuit et Templo tuus archidiaconus ante,
Vir probus et sapiens et religiosus Achardus.
Inde potestates alii tenuêre minores.
Falkemberga suum dedit Hugonem dominum, qui
15. Obtinuit totam regionem Tyberiadis.
Harbel Ramensis fit princeps [5] ; Cæsariensis,
Eustachius notus miles, cognomine *Gernirs*.
Fulcho Gisnensis urbem tenuit Baruth, in quâ
Antistes sedit Balduinus Boloniensis ;
20. Et castrum quoddam quod Sancti dicitur Abraham
Hugo Rebecensis tenuit, miles generosus.
Hi reges, hi pontifices dominique fuêre
In Jerosolyma, necnon in finibus ejus,
Quos, Taruenna, tuus emisit pontificatus.

C'est-à-dire :

Vers, touchant les hommes illustres du diocèse de Thérouanne,

[2] La leçon *Christe* est donnée par Tassard. Le copiste qui a transcrit pour Dom Martene le texte du manuscrit de M. de Chauvelin, a écrit *Spem,* mauvaise lecture de l'abréviation *Xpe,* surmontée d'une barre transversale.

[3] Ici finit l'extrait copié par Tassard *(Cart. Sith.*, pars II, cap. XVI).

[4] Dom Martene a imprimé *Cickes,* qui rend le vers faux et que M. de Reiffenberg, loc. cit., p. 144, propose à tort de remplacer par *Cioac.*

[5] Je corrige ici, pour lui donner un sens plus grammatical, la ponctuation du texte de Martene.

qui ont pris part à la sainte Expédition, ou plutôt qui ont obtenu des dignités dans le royaume de Jérusalem :

« Il est arrivé de nos jours, ô Thérouanne, un événement au sujet duquel tu dois louer immensément le Dieu qui a choisi tes diocésains pour les établir, à Jérusalem, rois et patriarches. Le premier roi fut Godefroi, et le second, Baudouin, qui régna après lui, tous deux fils du comte Eustache et de la noble Ida, qui les a enfantés, ô Christ, pour la défense de ton peuple. Evermare et Arnoul, tous deux originaires de Chocques, se sont assis l'un après l'autre sur le siége patriarcal du Saint-Sépulcre ; ton ancien archidiacre, Achard, homme brave, sage et religieux, fut prieur du Temple. Après ceux-là, nous voyons à la tête des principautés secondaires, Hugues, seigneur de Fauquembergues, qui gouverna tout le pays de Tibériade, Harbel, prince de Rama, Eustache, surnommé Garnier, chevalier de renom, qui fut prince de Césarée. Foulques de Guines régnait à Beyrouth, où siégea comme évêque Baudouin de Boulogne ; et enfin, Hugues de Rebecq, un brave chevalier, tint sous ses lois le château que l'on appelle de Saint-Abraham. Voilà les rois, les pontifes, les seigneurs, que ton évêché, ô Thérouanne, envoya commander à Jérusalem et dans les environs. »

Commentaire onomastique.

Pour plus d'éclaircissements, il n'est pas inutile d'ajouter à ce texte un essai de commentaire onomastique, dans lequel seront passés en revue, par ordre alphabétique, les personnages nommés dans l'énumération du poète. Je laisse de côté les deux rois, Godefroi et Baudouin, dont la personnalité est suffisamment établie.

I. — L'archidiacre ACHARD nous est connu par la signature qu'il a mise aux deux chartes de St-Bertin, nos 100 et 101, datées correctement par

Dom Dewitte de l'an 1100, ou environ [6]. La présence de son nom parmi ceux des dignitaires ecclésiastiques de la Terre-Sainte qui furent à la conquête de Jérusalem, justifie et au delà le classement chronologique de ces deux actes, que M. Guérard avait rejetés à tort aux années 1114 et 1120. Nous ne connaissons rien autre chose de précis sur l'archidiaconat d'Achard.

Une question pourtant se pose à son endroit. Comme il a succédé, pour certain, à l'archidiacre *Hugo,* Hugues de Guînes, qui était encore en exercice en 1097 [7], et qui, ayant embrassé ensuite la profession des armes, fut enterré à Andres [8], il est à croire qu'Achard entra en fonctions, soit la même année, soit en 1098 ou même en 1099, après l'intronisation de l'évêque Jean de Comines [9]. Or, si nous considérons que cet évêque était avant son élection archidiacre de l'église d'Arras ; qu'un écolâtre de cette église, nommé Achard, qui accompagna son évêque au Concile de Clermont en 1095, fut élu prévôt en 1097 et résigna presque immédiatement ses fonctions pour se réfugier à Watten, dans le diocèse de Thérouanne ; et que l'évêque d'Arras, Lambert de Guînes, fit de vains efforts auprès de l'évêque de Thérouanne, Gérard, pour obtenir de lui qu'il le renvoyât dans son diocèse d'origine [10] ; est-il téméraire de penser que

[6] *Les Chartes de S.-B.,* t. I, 1886, pp. 39, 40.

[7] Charte de S.-B. n° 98 et d'Andres, Spicil. II, col 804 a.

[8] Lambert Ard., *Chron. Ghisn.* (édit. Godefroy), cap. xxv, p.63.

[9] Au mois d'avril.

[10] Fanien, *Hist. du chap. d'Arras,* pp. 68 et 135, résumant une suite de lettres de l'évêque Lambert, dont l'énumération se

Jean de Comines ait réussi, lui, ancien collègue d'Achard, à se l'attacher comme archidiacre, après la démission du frère du comte de Guînes ? La chose est possible ; mais dans ce cas il faut reconnaître qu'il ne réussit guère à triompher de l'humeur vagabonde de son protégé.

Achard se laissa donc entraîner dans le mouvement qui emportait vers la Terre-Sainte un si grand nombre d'âmes généreuses. S'il n'y joua point un rôle marquant, nous savons, du moins, par le témoignage de notre poète, qu'il s'y distingua par sa bonne conduite, par sa piété, par son esprit de religion, ce qui, dans une si grande foule d'hommes de guerre, où il ne manquait point d'aventuriers de toute espèce, n'est pas un mince éloge. Aussi reçut-il en récompense la dignité de prieur de l'église du Temple : *Præfuit et Templo.* C'était un collège sacerdotal, qui devint une abbaye soumise à l'église patriarcale du Saint-Sépulcre, et qui avait son siège dans la grande mosquée qui s'élevait sur l'emplacement du temple de Jérusalem. Le *Cartulaire du Saint-Sépulcre,* publié par M. de Rosières, contient sous le n° IV la formule d'allégeance que l'abbé du Temple devait prêter au patriarche et au chapitre de l'église matrice [11]. Meyere s'y est mépris, et a voulu faire d'Achard un des patriarches de Jérusalem, à la suite d'Arnoul, d'Evremare et de Guillaume de Messines, ce qui est impossible. Il suffisait, pour éviter cette

trouve dans Wauters, *Table chronol. des diplômes belges,* t. I, pp. 607, 608, et t. II, p. 6. Cette dernière pièce concerne un prêtre Achard, résidant à Lille.

[11] De obedientia quam fecit ecclesie Sepulcri Maurus, abbas Templi Domini. Migne, *Patrol.,* t. CLV, col. 1113.

erreur, de ne pas confondre les deux églises, nettement distinguées dans le texte : *Sedit patriarcha* SEPULCRI, et *Præfuit et* TEMPLO [12].

Achard fut donc prieur du Temple, et le Cartulaire du Saint-Sépulcre nous l'y fait voir—à moins qu'il n'y ait été remplacé par un homonyme, — conservant son titre jusqu'à l'an 1136, dans les actes nº XLV, de l'an 1120, *Achardi Dominici Templi prioris,* nº LXXIV, de l'an 1132, *Achardus, prior Templi,* nº CII, de l'an 1135, *Acardus, prior Templi Domini,* nºs XXVIII et LXXIII, de l'an 1136, sous la même désignation [13], après quoi nous perdons sa trace.

II. — ARNULFE, OU ARNOUL DE CHOCQUES [14], compagnon d'Evermare de même nom, fut un personnage plus remuant et moins honorable qu'Achard. Certains historiens de la Croisade, entre autres Raymond d'Aguilers et Guillaume de Tyr, en parlent très mal, mais Albert d'Aix lui est

[12] Cf. Reiffenberg, qui (p. 136) reproduit l'opinion de Meyere et la discute, sans la redresser comme elle devait l'être.

[13] Migne, *Patrol. lat.,* t. CLV, col. 1135, 1173, 1203, 1121 et 1172.

[14] C'est bien de CHOCQUES, canton de Béthune, jadis du doyenné de Lillers, en l'archidiaconé d'Artois du diocèse de Thérouanne, qu'il s'agit. Le poète l'appelle *Cyokes,* et les textes des plus anciens manuscrits concernant l'histoire des Croisades, *Zokes,* ou *Zoches,* par l'emploi de *Z = Ci,* ou *chi,* comme *Alzi* pour *Alchi, Conzi* pour *Conchy,* etc. Bongars et les copistes du XVIIe siècle avaient lu maladroitement *Rohes* au lieu de *Zokes ;* de là les plus graves incertitudes sur le lieu d'origine des personnages dont nous nous occupons. L'*Art de vérifier les dates,* in-8°, t. IV, p. 53, cité par M. de Reiffenberg (p. 139), nomme Arnoul de Chocques *Arnoul des Roches,* ou *de Roca !*

favorable. On le disait fils de prêtre, et, quoique n'étant pas encore sous-diacre, il était chapelain du duc de Normandie. C'est à lui que Raoul de Caen dédie ses *Gesta Tancredi*. Le récit de la part qu'il prit à la grande expédition serait long à faire : les tables seules des tomes III et IV du *Recueil des historiens des Croisades* ne consacrent pas moins de deux pleines colonnes in-folio, à l'indication des textes qui le concernent[15]. Lettré, fin, ambitieux, toujours actif et affairé, il était particulièrement aimé de Godefroi de Bouillon, qui le consultait souvent et lui donnait même des missions de confiance. Aussi, ne peut-on s'étonner de sa rapide fortune.

Aussitôt que les Croisés eurent pris possession de la ville sainte, le patriarche grec de Jérusalem étant mort dans l'île de Chypre où il s'était réfugié pendant le siège, on songea à établir dans l'église du Saint-Sépulcre un patriarche latin, et ce fut Arnoul de Chocques, qui fut tout d'abord désigné pour cet emploi. En effet, les *Gesta Francorum Hierusalem expugnantium* disent[16] qu'Arnoul fut nommé patriarche aussitôt après la conquête ; mais les choses n'allèrent pas ainsi. Albert d'Aix, dont les informations sont précises et circonstanciées, nous apprend qu'aux élections du 1er août 1099, quinze jours après la conquête, « Arnoul *de Zokes*, clerc d'une sagesse et d'une » éloquence admirable, fut promu chancelier de la » sainte église de Jérusalem, administrateur des » saintes reliques et trésorier des aumônes des

[15] P. 907, col. 2, et 729, col. 1.

[16] *Recueil des Hist. des Croisades*, Hist. occ., t. III, p. 516.

» fidèles, » à titre provisoire, « jusqu'à ce que l'on » élût définitivement un patriarche [17]. »

Le premier patriarche ne fut donc pas Arnoul, mais un nommé *Daybertus,* élu sous la pression du duc Bohémond; mais tout aussitôt des compétitions s'élevèrent, fomentées par Arnoul, et bientôt Evermare lui fut substitué. Ce fut une longue et scandaleuse querelle (1103-1107).

Daybertus, fort de son droit, résistait. A la fin, ayant obtenu gain de cause auprès du pape Pascal II, il allait remonter sur son siège, lorsqu'il mourut en revenant de Rome et fit place à Gibelinus.

Mais, quand ce dernier mourut, en 1111, ou 1112, Arnoul, qui était protégé par le roi Baudouin Ier, s'assit enfin sur le siège patriarcal, qu'il occupa pendant sept ans.

Arnoul de Chocques nous a laissé, comme patriarche, une charte, datée de l'année 1114, indiction VII, épacte XII, qu'il appelle la IIIe de son patriarcat, — ce qui le suppose installé en 1111, — par laquelle il transforme en réguliers les chanoines séculiers du Saint-Sépulcre, et les dote, avec l'assentiment du roi Baudouin, de divers privilèges, oblations dîmes et revenus [18]. Ce fut lui qui, au mois d'avril de l'an 1118, donna la sépulture au second roi de Jérusalem, son protecteur, son confident et son ami, qu'il pleura au point

[17] Ibid., t. IV, pp. 489, 490. Cf. Baldric. Dol., ibid., p. 165.

[18] *Cartulaire du S. Sépulcre,* ap. Migne, *Patrol. lat.,* t. CLV, col. 1115, sous le n° XXV. Il existe de lui un autre acte, ou plutôt une signature, datant de l'année 1116, relative à une libéralité qu'Eustache Garnier fit en faveur de son église (ibid., n° CXIX, col. 1213).

d'en mourir lui-même, peu après, de douleur[19].

III. — Baudouin de Boulogne, qui ne paraît pas avoir appartenu à la famille des comtes de ce nom, mais avoir simplement porté un *cognomen* d'origine, est reconnu comme évêque de Beyrouth par Le Quien[20] et Gams[21], qui manquent d'éléments chronologiques et d'autres références à son égard.

IV. — Eustache Garnier, que Guillaume de Tyr (xi, 15) appelle Eustache *Grener*, avait épousé la nièce du patriarche Arnoul, nommée *Ema*. C'était un des grands personnages du royaume de la Terre-Sainte, chevalier d'un mérite éprouvé, le premier à la cour et dans les conseils du roi Baudouin, au témoignage d'Albert d'Aix[22]. On a sa signature, *Eustachius Garnerius*, en 1110, au bas d'un privilège donné par ce prince en faveur de l'église de Bethléem; un acte personnel du 5 mai 1116 relatif à la restitution d'une terre et d'un moulin au prieuré de la Sainte-Quarantaine[23], dans le *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, où il est appelé *Eustachius Granerius*; et en 1120, sa signature encore, *Eustachius Granarius*, au bas d'un acte du roi Baudouin II, portant abolition d'un octroi que l'on payait aux portes de Jérusalem[24].

[19] *Recueil cit.*, t. IV, p. 709.

[20] *Oriens christianus*, t. III, p. 1326.

[21] *Series episcoporum*, p. 434.

[22] *Recueil cit.*, p. 692 : Præclarus miles et primus in domo et consilio regis.

[23] Acte n° cxix, ibid., col. 1213.

[24] Acte n° xlv, ibid., col. 1135.

M. de Reiffenberg (p. 144) l'identifie avec Eustache *de Térouanne* (Meyere, fol. 32) et avec Eustache dit *Beccamensis,* qui fut prieur de Césarée et de Sidon (Meyere, fol. 34 v°). Il ajoute que « pendant la captivité de Baudouin II, roi de Jérusalem, en 1124, Eustache Garnier administra le royaume et soutint dans ce poste la réputation de sagesse et de valeur qu'il s'était acquise. » Je crois que le docte éditeur a fait ici quelque confusion. La suite de l'acte CXIX du Cartulaire cité, relatif au moulin de la Sainte-Quarantaine, datée du 8 avril 1124, nous montre qu'à cette époque Eustache Garnier était mort, laissant deux fils, un qui portait le même nom que son père [25], l'autre qui s'appelait Gautier *(Galterius),* et que nous trouvons qualifié de prince de Césarée dès l'an 1128. Déjà même, sa veuve, Ema, avait eu le temps de se remarier avec le prince Hugues de Joppé ; d'où il suit que l'Eustache Garnier qui se signala en 1124 dans l'administration du royaume de Jérusalem ne fut pas notre héros, mais son fils aîné.

V. — ÉVERMARÉ, ÉVREMARE, OU ÉBREMARE DE CHOCQUES, que l'historien de l'abbaye de ce nom, M. l'abbé Robert [26], fait vivre en 1029, et dont le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais* parle comme ayant préparé avec son collègue Arnoul, par une fondation quelconque, les commencements de l'abbaye de Chocques, en 1094 [27], fut le prédécesseur de son compatriote Arnoul sur le

[25] Acte n° CXIX, confirmation, ibid., col. 1214. Post obitum domini Eustachii. Cf. Acte n° LXXI, col. 1169.

[26] *Hist. de l'abb. de Chocques,* in-8°, 1876, pp. 2, 3.

[27] Béthune, I, p. 179, d'après des racontars sans autorité.

siège patriarcal de Jérusalem. Il avait fait partie de l'expédition et s'était acquis principalement les bonnes grâces du roi Baudouin Ier. Celui-ci, dans sa querelle contre le patriarche *Daybertus*, songea à le remplacer par son favori. C'était un homme d'une conduite honorable et régulière, bien vu de tout le monde, *cunctis acceptus*, dit Guillaume de Tyr (lib. x, cap. 26).

Son élection au patriarcat, du vivant de celui qui en occupait le siège, en 1103 ou 1104, fut l'œuvre du clergé de Jérusalem, complaisant aux vues du roi Baudouin, sous l'influence très active de l'archidiacre Arnoul, suivant la remarque des *Gesta Francorum Hierusalem expugnantium* [28].

Celui-ci, au dire de Guibert de Nogent, voulait faire élever à cette dignité suprême un homme assez souple pour être l'instrument de ses volontés. C'est pourquoi il avait jeté les yeux sur Évermare, homme simple et peu lettré, qu'il savait disposé à lui obéir en toutes choses, et il favorisait de tout son pouvoir cette élection [29].

Cependant Évermare eut de la peine à se faire installer et surtout à se faire reconnaître par le pape, bien qu'on le regardât comme un très digne personnage, plein de religion, *ampla persona et*

[28] Omni a clero et maxime ab Arnulfo archidiacono. *Recueil* cit., t. III, p. 538.

[29] Ibid., t. IV, p. 233 : Quum de instituendo pontifice iterata tractaret electio, providens Arnulfus ut talis fieret qui nullatenus a suo imperio dissentiret, quemdam de suis contubernalibus quem sciret sibi per omnia obtemperaturum, utpote virum simplicem et illitteratum, vocabulo Ebremarum, omni favore promovit.

religiosus[30]. On admirait la bonhomie avec laquelle, sans paraître se douter qu'il y eût dans les canons de l'Église des anathèmes contre les intrus, il se prélassait tranquille et content sur le siège d'un autre. Aussi, les historiens le traitent-ils presque d'idiot, *quidam idiota*[31]; et Guillaume de Tyr prend-il soin de stigmatiser la crasse et profonde ignorance, *crassam nimis et supinam ignorantiam*, que dénotait cette conduite.

Toutefois, le pape Pascal II, qui voyait les choses avec moins de sévérité, ne condamna pas Évermare. Considérant sa grande religion et son étonnante simplicité[32], il le transféra en 1107 au siège archiépiscopal de Césarée, où il passa le reste de sa vie. Le Quien et d'autres chronologistes le font mourir en 1123; mais le *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, qui nous donne sa signature au bas de l'acte n° XLV, immédiatement après celle du patriarche Guarmundus, en 1120, *Signum Ebremari, Cesariensis archiepiscopi*[33], contient un acte personnel de lui sous la date de 1129, où il est appelé *Evremarus* et par lequel il donne à l'église patriarcale la métairie de Deffeisse[34]. Il faut donc,

[30] Ibid., t. III, p. 538.

[31] Ibid. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que le mot n'avait pas alors une signification aussi étendue que son dérivé français.

[32] Considerans multam viri religionem et simplicitatem miram (Will. Tyr., lib. XI, cap. 4).

[33] Migne, *Patrol. lat.*, t. CLV, col. 1135.

[34] Privilegium Evremari, Cesariensis archiepiscopi, de decimis casalis Deffeisse, anno ab incarn... MCXXIX, indict. VII. Ego Evremarus Cesaree Palestine archiep. etc. Ibid., n° LXX, col. 1168.

à moins qu'il n'ait eu pour successeur un homonyme, reculer sa mort jusqu'à cette date.

Ajoutons à sa louange, car l'amour de la patrie est toujours l'indice d'une âme d'élite, qu'Évermare, du sommet de sa haute dignité, n'oublia pas son pays d'origine. Quoique natif de Chocques, il avait vécu quelque temps à Arras sous la direction de l'évêque Lambert, et c'est dans une lettre à ce prélat que nous trouvons l'expression des sentiments qu'il avait conservés à l'égard de ceux qui avaient pris soin de sa jeunesse. Comme le texte latin a été publié par Miræus (III, p. 315), je demande la permission d'en donner ici la traduction :

Lettres de confraternité entre Évremare[35], *patriarche de Jérusalem, et sa sainte église, avec Lambert, évêque, et l'église d'Arras, en* 1104.

ÉVREMARE, par la grâce de Dieu, patriarche de Jérusalem, à son père spirituel, le très aimé Lambert, évêque d'Arras, dilection fraternelle en Jésus-Christ.

Je vous rends mille actions de grâces, bienaimé Père, de ce que, pendant que j'étais sous la direction de votre humilité, vous m'avez aimé et instruit avec une affection paternelle. C'est pourquoi je vous prie instamment, en votre qualité de père et de maître, de vous souvenir de l'amitié et de la dilection dont je viens de parler. Car, bien que, séparé de vous, ce dont je m'afflige, par une grande distance de terre et de mer, je ne puisse vous voir des yeux du corps, cependant je contemple toujours des yeux de l'âme la bonté et la tendresse de votre cœur, parce que, Dieu le sait, je vous chéris et vous embrasse par la pensée.

Aussi, très cher, me confiant entièrement à votre bienveil-

[35] Je ne m'explique pas comment M. de Reiffenberg (pp. 144 et 555) a lu, à deux reprises, *Erremar*.

lance, je vous prie de me décharger, s'il vous plaît, du fardeau de l'obéissance que vous savez m'avoir imposée [36], en accomplissant par là le commandement de l'Apôtre, qui dit : « Portez le fardeau les uns des autres, etc. »

S'il plaît à votre Excellence de me commander quelque chose, vous me trouverez tout prêt, selon mon pouvoir, à seconder en toutes choses votre volonté.

En fait de prières et d'autres services, si la divine clémence permet à notre fragilité de faire quelque chose qui vous soit agréable, sachez que vous y avez droit, comme maître et comme frère bien aimé.

En outre, nous vous envoyons un anneau d'or bénit au Saint-Sépulcre, et deux petites ampoules de cristal, pleines de baume.

Portez-vous bien et priez pour nous et pour la sainte cité de Jérusalem.

Donné le 3 avril.

La pièce était scellée d'une bulle de plomb, à la légende d'Évermare, et on lisait en marge : *Reçue le xiij des kalendes de décembre* (19 novembre). *Envoyée de Jérusalem à Arras, l'an du Christ-Dieu M.C.IV.*

VI. — Foulques de Guines, frère du comte Manassès, fils du comte Baudouin Ier, nous est connu par le témoignage de Lambert d'Ardres [37], qui nous apprend, comme notre poète, qu'il fut seigneur de *Baruth* (Beyrouth), y mourut et y fut enseveli. La chronique d'Andres le mentionne plusieurs fois, comme bienfaiteur de cette abbaye [38].

[36] Il semble, d'après ces paroles, qu'Évermare, bien qu'originaire du diocèse de Thérouanne, ait été ordonné prêtre du diocèse d'Arras par l'évêque Lambert.

[37] Edit. de Godefroy, cap. xxv, p. 63.

[38] *Spicil.*, t. II, col. 784 b, 804 a.

VII. — HARBEL, prince de Rama, seigneurie qui, suivant M. de Reiffenberg, dépendait de la principauté de Jaffa, ou d'Ascalon (p. 152), nous est inconnu d'ailleurs.

VIII. — HUGUES DE FAUQUEMBERGUES [39], que Guillaume de Tyr appelle Hugues de Saint-Omer [40], est mentionné dans le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais* [41], comme ayant été à la Croisade. C'est, à tous les titres, le personnage le plus illustre dont puisse se glorifier l'antique *castrum* dont il portait le nom. Nul dans l'armée sainte, au dire d'Albert d'Aix, ne se montra plus brave. Toujours au premier rang pour repousser les assauts des païens, aucune fatigue ne pouvait, ni par combat, ni par embûches, ni le jour, ni la nuit, refroidir l'ardeur de son courage [42]. Attaché au roi Baudouin Ier, ce jeune homme, dont la valeur guerrière était incomparable [43], reçut en partage, à titre de gouvernement et de bénéfice, la principauté de Tabarie, ou de Tibériade, dont il

[39] Ce nom, que notre poète écrit régulièrement, comme devait le faire un homme du pays, est écrit *Falchemberch, Falkenberch, Falckenberg* et *Fauchenberch* dans les divers mss d'Albert d'Aix, et *Falcamberga* dans les *Gesta Franc.*, p. 524.

[40] Hugo de Sancto Aldomaro (lib. x, p. 434).

[41] St-Omer, III, p. 147, où l'auteur le dit à tort frère et successeur d'Hoston de St-Omer, en 1128.

[42] Hugo de Tabaria, vir bellator præcipuus adversus gentiles impetus, qui bellis et insidiis non die non nocte in terra gentilium fatigari potuit, quamdiu vita incolumis fuit. (*Recueil* cit., t. IV, p. 632.)

[43] Bellicosus juvenis.

prit plus tard le nom, *Hugo de Tabaria* [44].

Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les services qu'il rendit à l'organisation et à la défense du royaume de Jérusalem. Disons seulement qu'après avoir, en l'an 1107, dans une rencontre meurtrière, deux fois vaincu les ennemis du nom chrétien avec une troupe de 120 combattants, engagés contre 4.000, et leur avoir tué 200 hommes, il fut, dans un retour offensif atteint d'une flèche dans le dos, qui, lui ayant traversé la poitrine et le foie, l'étendit mort sur la place. Ses soldats enlevèrent son corps et le portèrent à Nazareth, où ils l'ensevelirent dans une grotte, suivant l'usage du pays [45]. Hugues de Fauquembergues y avait un frère, nommé Gérard, qui mourut de chagrin huit jours après lui et reçut la sépulture à ses côtés.

M. Arthur Giry, qui a écrit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [46], une très savante étude sur les châtelains de Saint-Omer, constate qu'aucun document sérieux ne permet de rattacher Hugues et Gérard de Fauquembergues à la famille de ces châtelains, autrement que par la ressemblance du nom [47].

IX. — Hugues de Rebecq, la plus grande illus-

[44] Hugoni de præsidio Falchenberch Tabariam in custodia et beneficio tradidit. (Ibid., p. 538)

[45] *Recueil cit*, t. IV (Alb. Aq.), p. 634. Cf. dans le t. III, Fulch. Carn., pp. 403, 416; *Gesta Franc.*, p. 524; *Secunda pars Hist. Hieros*, p. 568.

[46] T. XXXV, 1874, pp. 335-337, où se trouve esquissée la biographie de notre héros.

[47] Voir ce qu'en dit M. de Reiffenberg (p. 153), où il y a plus d'une inexactitude.

tration du village de ce nom, qui fait partie du canton d'Aire et qui n'a pas d'histoire, est appelé par Albert d'Aix [48] *Hugo de Sancto Abraham*, à cause du poste fortifié dont il avait la garde. Cet écrivain nous le montre accourant avec Eustache Garnier et d'autres braves chevaliers au secours du roi Baudouin, menacé par les Babyloniens. Nous ne savons rien de plus sur son existence [49].

P. S. En appendice à cette petite dissertation, je donne ici les noms de divers personnages Artésiens, qui signent comme témoins au bas de plusieurs chartes du *Cartulaire du St-Sépulcre* [50].

BEAURAIN, Johannes de Belram, n° CXIX, de 1129, p. 1214.

BOULOGNE, Petrus Boloniensis, n° LXXXI, de 1151, p. 1179.

CRECQUES, Petrus de Creseca, n° CLXIX, de 1177, p. 1249.

FAUQUEMBERGUES, Habertus (sic) de Falconberga, n° CVII, de 1136, p. 1206.

HAMES, Arnulfus de Hames, n° XXXIII, de 1138, p. 1127.

HOUDAIN, Simon de Hosdenc, n° LX, de 1158, p. 1158.

SAINT-BERTIN, Willelmus de Sancto Bertino, n° XXX, de 1125, p. 1123.

SAINT-OMER, Galterius de Sancto Audomaro castellanus, et Tyberiadis dominus, n° XCIX, de 1161, p. 1200.

[48] *Recueil* cit., t. IV, p. 621.

[49] Cf. Reiffenberg, p. 153.

[50] Migne, *Patrol. lat.*, t. CLV.

THÉROUANNE, Arnulfus, Teruanensis advocatus, n° XXXIII, de 1138, p, 1127.
TOLLENT, Odo de Tholenth, *al.* de Tolent, turris David castellanus, n°s LIII, LVI et LIX, de 1155, pp. 1145, 1152, 1156; n° LXII, s. d., p. 1160.

Menneville, 16 octobre 1889.